

Dans le budget, une discrète réforme de l'électricité

Une réforme de l'électricité est contenue dans le projet de budget 2025. Elle pourrait donc être adoptée par 49.3, alors qu'elle fait l'unanimité contre elle face au risque de faire grimper la facture.

Le projet de loi de finances (PLF) 2025, en cours d'examen au Parlement, contient un article 4 qui transforme le mode de commercialisation de l'électricité nucléaire d'EDF. Il passe inaperçu dans les débats houleux sur la taxation de l'électricité et du gaz. Mais si, comme c'est possible, le PLF est adopté par 49.3, alors c'est tout le système qui sera transformé.

Après le passage aux oubliettes d'un projet de loi sur l'énergie du fait de la dissolution, le temps presse. Le système actuellement en vigueur s'éteint le 31 décembre 2025. Et personne n' imagine qu'ensuite, on laisse EDF vendre, aux cours d'un marché imprévisible, l'électricité du parc nucléaire qui fournit 64 % de la consommation française.

Le nouveau système
ne plaît qu'à EDF

Le système actuel est dénommé Arenh, pour « Accès régulé à l'électricité nucléaire historique ». Depuis 2011, afin de contrebalancer le monopole nucléaire d'EDF, l'Union européenne lui impose de vendre à ses concurrents un tiers de la production de ses réacteurs. Soit 100 térawattheures sur les 320 produits en 2023. Grâce à l'Arenh, la quarantaine de fournisseurs alternatifs du marché français achète cette électricité à 42 € le mégawattheure, un prix inchangé depuis plus de dix ans.

Un prix devenu très bas, depuis la guerre en Ukraine, car le mégawattheure sur le marché de gros a souvent dépassé les 200, voire les 500 et même les 1 000 €. Depuis le début de l'année, il est redescendu à 73 € en moyenne. Les fournisseurs alternatifs sont tenus de le répercuter sur le consommateur final, qui en bénéficie donc également.

Dans le système qui doit succéder à l'Arenh, tel que décrit dans le PLF, EDF pourra commercialiser 100 % de son électricité nucléaire à sa guise. Seule « régulation », un filet de sécurité financier selon lequel, si les



La centrale nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche), en novembre 2021.

| PHOTO : ÉRIC GAILLARD, REUTERS

prix du marché dépassent un premier seuil, puis un second seuil, l'État récupérerait d'abord 50 % puis 90 % des profits d'EDF. Il les redistribuerait ensuite au consommateur.

Le projet de loi ne précise pas à quels cours de l'électricité se déclenche le dispositif, cela doit être explicité plus tard par décret. Dans un accord entre l'État et EDF annoncé à la fin de l'année dernière, ils étaient situés à 78-80 € pour le premier seuil et 110 € pour le second.

Le niveau est jugé trop élevé par la plupart des acteurs du marché, sauf EDF. Le géant public doit à la fois réduire sa très lourde dette, tout en finançant un mur d'investissement dans ses vieux réacteurs, qu'il faut prolonger jusqu'à 60 ans, et les quatorze nouveaux réacteurs de type EPR2 qu'il souhaite construire.

L'ancien ministre de l'Économie Bruno Le Maire a eu beau marteler que le mécanisme reviendrait à bloquer le prix de vente pour le consommateur à 70 € du mégawattheure,

nombreux sont ceux qui, comme la récente commission d'enquête du Sénat sur l'électricité, estiment que ce chiffre « ne repose sur rien de concret ».

Par ailleurs, l'accord État-EDF de 2023 prévoyait aussi, pour les industriels et fournisseurs alternatifs, une gamme de contrats supposés leur donner accès à des prix de gros. Mais ils ne figurent pas dans le PLF.

Forte hausse en 2026 ?

Même l'Arenh n'a pas empêché le coût du mégawattheure de flamber sur le marché français. La preuve, le Tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) – le plus protecteur, et auquel souscrivent 64 % des clients résidentiels – est encore à 200 € le mégawattheure contre 140 € avant la guerre en Ukraine. Cela parce que le prix Arenh n'influe que pour moins de la moitié du montant du TRVE.

Que sera ce dernier, en 2026, lorsque l'Arenh aura disparu ?

Antoine Autier, d'UFC-Que Choisir, redoute « une forte hausse du coût de l'électricité à partir de 2026 ». Il soupçonne même l'État de la favoriser « non seulement pour financer les futurs réacteurs, mais pour tirer des dividendes d'EDF et augmenter ses propres recettes fiscales ». La CLCV pointe, elle aussi, l'opacité autour de cette réforme importante. Dans un communiqué commun, mardi, les deux associations de consommateurs ont demandé au gouvernement de retirer l'article du PLF.

Les critiques sont aussi sévères de la part du Cleee, qui représente les entreprises très énergivores. Selon son président, Frank Roubanovitch, les industriels « n'ont toujours aucune solution satisfaisante de la part d'EDF ». Mêmes critiques du côté de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden).

Enfin, l'Association française indépendante de l'électricité et du gaz (Afieg), qui représente les fournisseurs alternatifs concurrents d'EDF, rappelle que « sans l'Arenh, on bascule dans un autre monde, mais EDF ne joue pas le jeu », selon son président Géry Lecerf. Cela en ne proposant pas, à des conditions acceptables, les volumes d'électricité nucléaire sur lesquels il s'est engagé dans l'accord avec l'État. « La Commission de régulation de l'énergie et l'Autorité de la concurrence l'ont d'ailleurs relevé. » L'Afieg demande donc que « l'on remette sur la table tout le système de régulation ».

C'est bien ce que le Sénat se propose de faire. En l'absence d'un projet de loi du gouvernement sur l'énergie, il a adopté le sien le 16 octobre. Mais au sein de l'Assemblée nationale, ce texte qui prévoit un essor très fort du nucléaire et plus modéré des énergies renouvelables, déplaira autant au Rassemblement national (RN) qu'à la gauche.

EDF, sollicité, « ne souhaite pas répondre », en raison du contexte politiquement très sensible.

André THOMAS.